

Domaines d'activité

L'AEE vise à :

- satisfaire aux besoins d'information de la législation environnementale européenne et internationale;
- évaluer l'environnement européen et l'efficacité des politiques;
- améliorer la coordination et la diffusion des données et informations sur l'environnement européen.

Pour être fiable et prévoyante sur le long terme, la politique nécessite des informations de meilleure qualité et plus détaillées. Nous avons accompli de nombreux progrès dans cette direction, mais nous commençons seulement à saisir tout le potentiel des informations environnementales. L'AEE cherche à orienter les technologies, notamment l'internet, dans de nouvelles directions en ce qui concerne leur interaction avec l'environnement à travers le système commun d'information environnementale (SEIS).

Professeure Jacqueline McGlade,
directrice exécutive de l'AEE

Le réseau Eionet et les autres partenaires de l'AEE

Les informations fournies par l'AEE proviennent d'un large éventail de sources. Un réseau d'institutions nationales s'occupant de l'environnement a été établi pour assister l'AEE: le Réseau européen d'information et d'observation de l'environnement (Eionet), qui associe plus de 300 institutions dans toute l'Europe. L'AEE est responsable du développement de ce réseau et de la coordination de ses activités. Pour ce faire, nous collaborons étroitement avec les points focaux nationaux (PFN), qui sont généralement les agences nationales de l'environnement ou les ministères de l'environnement des pays membres. Ces points focaux sont responsables de la coordination des activités d'Eionet au niveau national.

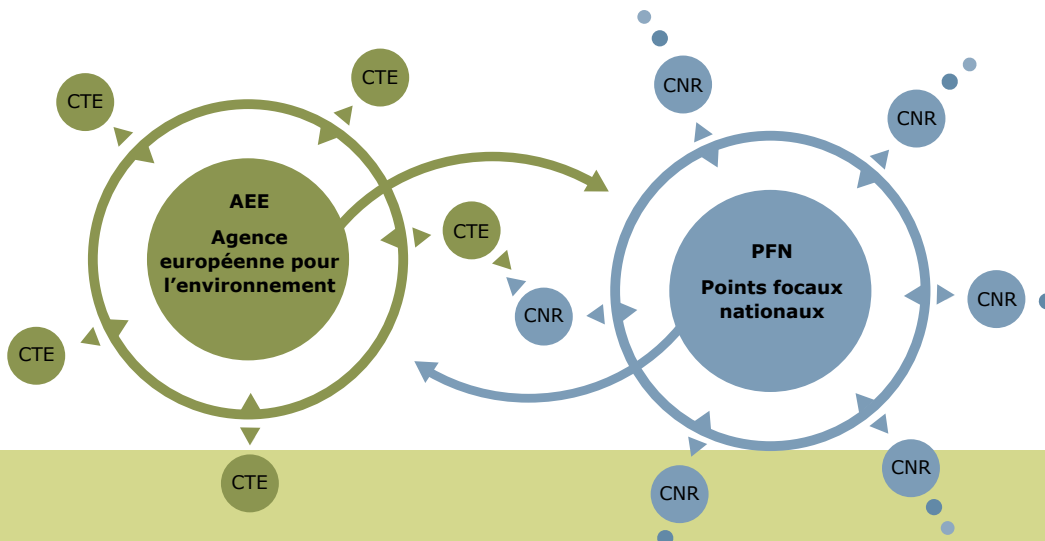
Les fonctions principales des points focaux nationaux consistent à développer et maintenir le réseau national, identifier les sources

d'information nationales, recueillir les données et les informations produites par les activités de surveillance et les autres activités et les transmettre, soutenir l'AEE dans l'analyse des informations recueillies et l'assister dans son activité de communication des informations produites à l'intention des utilisateurs finaux dans les pays membres.

D'autres partenaires et sources d'information majeurs pour l'AEE sont les organisations européennes et internationales, telles que l'Office des statistiques (Eurostat) et le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'AEE travaille en étroite coopération avec ces organisations afin de produire des informations et des évaluations pour ses clients et groupes cibles.

Réseau européen d'information et d'observation de l'environnement (Eionet)



L'AEE a pour objectif de donner aux citoyens et décideurs politiques européens un accès à des informations et connaissances pertinentes et disponibles en temps utile, et par là-même à leur fournir une base de travail solide pour élaborer leurs politiques environnementales. Elle les aide ainsi à trouver des réponses à leurs questions quotidiennes en matière d'environnement et veille à ce que la réflexion et l'éducation dans ce domaine soient intégrées au cœur du processus décisionnel.

Stratégie de l'AEE 2009–2013

България Belgique/België Česká republika Danmark Deutschland Eesti Ελλάδα España France Ireland Island Italia Κύπρος Latvija Liechtenstein Lietuva Luxembourg Magyarország Malta Nederland Norge Österreich Polska Portugal Romania Slovenija Slovenská republika Suomi/Finland Schweiz/Suisse/Svizzera Sverige Türkiye United Kingdom България Belgique/België Česká republika Danmark Deutschland Eesti Ελλάδα España France Ireland Island Italia Κύπρος Latvija Liechtenstein Lietuva Luxembourg Magyarország Malta Nederland Norge Österreich Polska Portugal Romania Slovenija Slovenska republika Suomi/Finland Schweiz/Suisse/Svizzera Sverige Türkiye United Kingdom България Belgique/België Česká republika Danmark Deutschland Eesti Ελλάδα España France Ireland Island Italia Κύπρος Latvija Liechtenstein Lietuva Luxembourg Magyarország Malta Nederland Norge Österreich Polska Portugal Romania Slovenija Slovenská republika Suomi/Finland Schweiz/Suisse/Svizzera Sverige Türkiye United Kingdom

Coordonnées:

Agence européenne pour l'environnement
Kongens Nytorv 6
1050 Copenhague K
Danemark
Télécopie +45 33 36 71 99
Tél. +45 33 36 71 00
Site web: eea.europa.eu

ISBN 978-92-9213-044-2



Publications Office



L'Agence européenne pour l'environnement



qui nous sommes | ce que nous faisons | comment nous le faisons



Mission

L'Agence européenne pour l'environnement a pour mission de soutenir le développement durable et de contribuer à une amélioration significative et quantifiable de l'environnement européen. À cet effet, elle fournit en temps utile des informations ciblées, pertinentes et fiables aux décideurs politiques et au public.



Membres

L'Agence réunit les États membres de l'Union européenne. Elle est également ouverte aux pays qui ne sont pas membres de l'Union. L'Agence compte actuellement 32 pays membres, à savoir les 27 États membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse et la Turquie. L'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro ainsi que la Serbie ont fait valoir conjointement leur candidature et coopèrent depuis plusieurs années déjà avec l'AAE.



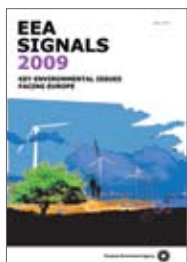
Utilisateurs et groupes cibles

Les principales parties prenantes de l'AAE sont la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne — en particulier selon les besoins des présidences tournantes de celui-ci — et les pays membres de l'AAE.

Outre ce noyau dur d'acteurs politiques européens et nationaux, l'AAE collabore avec des institutions

de l'Union européenne comme le Comité économique et social, le Comité des régions, la Banque européenne d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ainsi que les agences de l'Union européenne. En dehors du cadre de l'Union européenne, les entreprises, le monde académique, les organisations non gouvernementales et d'autres composantes de la société civile sont également d'importants groupes cibles.

L'objectif de l'AAE est de mettre en œuvre un dialogue avec ses clients et ses groupes cibles afin d'identifier correctement leurs besoins d'information et de s'assurer que les informations fournies par l'AAE sont comprises et mises à profit.



Centre d'information de l'AAE

Le Centre d'information de l'AAE répond individuellement aux demandes d'information qui lui sont adressées et est ouvert au public tous les jours ouvrables de la semaine.

Le site web de l'AAE

Le site web de l'AAE, disponible à l'adresse eea.europa.eu, est l'un des services d'information publics en matière d'environnement les plus complets sur l'internet, et le canal d'information le plus usité de l'Agence. Les textes complets de l'ensemble des rapports, synthèses et articles sont publiés sur le site web et peuvent être téléchargés sans frais. Les données et informations étayant les rapports y sont également disponibles. De plus en plus fréquemment, du contenu multimédia est utilisé pour faciliter la communication et atteindre un plus large public.

Travaux de l'AAE

L'AAE met à disposition des évaluations et des informations sous forme de rapports, de brèves notes et d'articles, de matériel de presse ainsi que de produits et de services en ligne. Ces documents portent sur l'état de l'environnement, les tendances et pressions actuelles, les forces motrices (économiques et sociales), l'efficacité des politiques et l'identification des tendances, perspectives et problèmes qui pourraient survenir à l'avenir au moyen de scénarios et d'autres techniques.

Les synthèses des principaux rapports ainsi que divers articles et communiqués de presse sont souvent traduits dans les langues officielles des pays membres de l'AAE.

Commander les produits de l'AAE

Des versions imprimées des publications de l'AAE disponibles à la vente peuvent être commandées en librairie, auprès des antennes nationales de l'Office des publications de l'Union européenne (http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm) ou directement auprès de leur librairie en ligne (<http://bookshop.europa.eu>). Vous trouverez une liste générale actualisée des publications disponibles sur notre site web, section «produits/publications».

Pour être averti par courrier électronique de toute publication de nouveaux rapports sur le site, inscrivez-vous aux flux RSS de l'AAE ou au service de notification.

Pour obtenir des exemplaires imprimés sans frais, veuillez utiliser le formulaire en ligne et votre demande sera traitée par le Centre d'information de l'AAE.

Système commun d'information environnementale

En février 2008, la Commission européenne a proposé l'établissement du système commun d'information environnementale (SEIS), un système compatible avec l'internet dans lequel des fournisseurs d'information publics partagent des données et des informations environnementales. Le SEIS rassemblera les informations et les flux de données existants en rapport avec la politique et la législation environnementales de l'Union européenne et les rendra facilement accessibles aux décideurs politiques et aux citoyens. Un défi majeur consistera à développer le SEIS en tant que plateforme permettant la communication bilatérale, afin de permettre aux utilisateurs de télécharger et de partager des informations.

Ces prochaines années, l'AAE et le réseau Eionet collaboreront avec la Commission européenne et d'autres parties prenantes afin de mettre en œuvre le SEIS. À cette fin, nous mettrons à profit les outils et systèmes de notification existants (Reportnet), les initiatives en matière de gouvernement électronique, l'infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE), le programme Monitoring Global pour l'Environnement et le Sécurité (GMES) et le système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS).

Le public, les décideurs politiques, la communauté scientifique et le monde politique bénéficient tous des activités de l’AEE, et cette tendance va s’accroître: le changement climatique, la perte de biodiversité, la qualité de l’air et de l’eau, tous ces thèmes appellent à mener d’âpres discussions. À mon avis, une telle dynamique ne pourra perdurer que si elle est mue, en son centre, par une AEE tournée vers l’avenir et prête à apporter, au cours des cinq prochaines années et en temps utile, des informations novatrices, pertinentes et fiables.

Docteur Karsten Sach, président du conseil d’administration de l’AEE

Organisation

La Communauté européenne a adopté un règlement instituant l’AEE et son réseau européen d’information et d’observation de l’environnement (Eionet) en 1990. Les activités de l’Agence ont réellement débuté en 1994.

Provenant des 32 pays membres de l’Agence, le personnel de l’AEE opère essentiellement au siège de l’organisation, à Copenhague. Il comprend des experts du domaine de l’environnement et du développement durable, de la gestion des informations et de la communication. Tous œuvrent ensemble à collecter, analyser et interpréter les informations des pays membres et à les diffuser auprès des parties prenantes et des citoyens de l’Union européenne et au-delà.

Pour l’assister dans ses activités de collecte, de gestion et d’analyse des données, l’AEE a créé et gère des centres thématiques européens (CTE), qui couvrent les principaux domaines environnementaux et opérationnels du programme de travail de l’AEE. Ces centres thématiques sont répartis dans les pays membres de l’AEE.

Conseil d’administration

Président
32 représentants nationaux
Deux membres désignés par le Parlement européen
Deux membres représentant la Commission européenne
Observateur: le président du comité scientifique

Comité scientifique

Au maximum 20 scientifiques désignés par le conseil d’administration et couvrant une large palette de secteurs de l’environnement.

Gouvernance

Le conseil d’administration de l’AEE compte en son sein un représentant de chaque pays membre, deux représentants de la DG Environnement et de la DG Recherche de la Commission Européenne et deux experts scientifiques désignés par le Parlement européen. Le conseil d’administration a notamment pour tâche d’adopter les programmes de travail de l’AEE, de nommer le directeur exécutif et de désigner les membres du comité scientifique. Ce dernier sert d’organe consultatif pour le conseil d’administration et le directeur exécutif en ce qui concerne les questions scientifiques.

Le directeur exécutif est responsable devant le conseil d’administration de la mise en œuvre des programmes de travail et de la gestion quotidienne de l’AEE.

L’AEE organise ses activités dans le cadre de programmes de travail annuels relevant d’une stratégie quinquennale et d’un programme de travail pluriannuel. La stratégie actuelle couvre la période 2009–2013.

Gouvernance de l’AEE

